

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras. Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum : 1 délégué par collectivité.

Etaient présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Dider YON

Lamballe Terre et Mer : Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne : Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT, Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN

Ville de Lamballe Armor :

Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'objet suivant :

DELIBERATION N° 2026-016			
AFFECTATION DU RESULTAT 2025			
Membres en exercice : 12 – Présents : 7 – Absents : 5			

Il est donné lecture au Comité Syndical du Compte Administratif 2025. Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un Déficitaire global de - 23 864.50 €

	RESULTAT DE CLOTURE 24	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 25
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	546 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661.26 €	- 47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAL SECTIONS	617 930.48 €	- 23 864.50 €	594 065.98 €

Le résultat de clôture de l'année 2025 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 47 209.62 €. Il est affecté de la manière suivante au Budget supplémentaire 2026 :

47 209.62 € au compte 002 excédent d'exploitation reporté

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 laisse apparaître un excédent d'investissement cumulé de 546 856.36 €. Il est affecté de la manière suivante au Budget Supplémentaire 2025 :

546 856.36 € au compte 001 excédent d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

APPROUVE l'affectation du résultat 2025

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré à Lamballe, le 27 juin 2026

Copie conforme à l'original

Certifié transmis en préfecture



Le Président

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 022-200003887-20260702-2026016-DE